



Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière du mardi 22 mai 2018 de 18h00 à 20h00

Présents: M Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge de l'Égalité des Chances et Président du CCPH ; Mme Saïda Bakkali, Collaboratrice de l'Echevin ; M Philippe Close, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles ; Audrey Dubois, Collaboratrice du Bourgmestre ; Monsieur Mathieu Auverdin, Directeur technique adjoint au Département du Patrimoine public ; M Olivier Verstraeten Collaborateur du Bourgmestre ; Mme Nel Vandevannet ; M Jacques Petit (AMT Concept) ; M Jean-Marc Hollants (AMT Concept) ; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; M Michel Cormond (Altéo) ; M Jacques Dekoster (Altéo) ; Mme Rose-Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; Mme Christiane De Busschère ; M Charly Douglas ; Mme Agnès Pieck (Blindenzorg Lich en Liefde).

Excusés: M Miguel Gerez (AMT Concept) ; M Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; M Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; M Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Christine Beusaert (Ligue Braille) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles) ; M Jean Depasse ; M Karim Mourad.

Secrétariat: Barbara De Witte pour la Cellule Égalité des Chances.

1. Approbation du PV de la séance plénière du 17 janvier 2018

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est approuvé.

2. Etat des lieux du plan d'action

Les ateliers de travail avec le CCPH (étaient présents : M Gerez, M Hollants et M Petit pour AMT Concept, Mme de Jonghe pour la FNPH, Mme Hadad pour ENIL, M Dekoster pour ALTEO) du 25 et 26 janvier ont donné lieu à une première mouture du plan d'action qui a ensuite été présenté aux départements et services de l'administration de la Ville. Une 20aine de réunions de travail ont eu lieu avec les représentants des services concernés dans le courant des mois de février, mars et avril. La version qui résulte de ses rencontres sera soumise au CCPH dans le courant du mois de juin pour finaliser enfin le document qui sera présenté au Comité de Direction et ensuite soumis au Collège et Conseil communal pour approbation. Une invitation à l'attention des membres du CCPH suivra la séance plénière du 22 mai.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Egalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 –egalitedeschances@brucity.be – gelijkekansen@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be

3. Retour sur rencontre intercommunale du 19 février

Il a été rappelé que la rencontre intercommunale qui a eu lieu le 19 février dans les locaux du SPRB était une initiative de Brulocalis et Bruxelles Mobilité. L'invitation n'a pas été transmise aux membres du CCPH hors 4 membres y étaient présents ayant été invités par d'autres biais. Afin de s'assurer que l'ensemble des membres aient l'info dans le futur, il a été convenu qu'à chaque initiative semblable, l'autorisation des organisateurs serait demandée pour pouvoir transmettre les invitations et infos pratiques à chacun.

La rencontre s'est déroulée comme suit : Introduction par Madame la Secrétaire d'état Bianca Debaets ; présentation par les administrations régionales (Brulocalis et Bruxelles mobilité) de leurs actions en faveur de l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées ; présentation de deux conseils consultatifs de la personne handicapée par la commune de Uccle et la Ville de Bruxelles ; présentation du travail handistreaming mis en œuvre dans la commune de Forest ; présentation des travaux de rénovation de la maison communal de Forest ; présentation des résultats du questionnaire d'enquête par Brulocalis aux communes et à la Ville afin de rassembler des informations sur l'existence et le fonctionnement de dispositifs pour l'intégration et la représentation des personnes handicapées.

4. Présentation des projets Bruicity, Bourse et du réaménagement des Boulevards du Centre par Monsieur le Bourgmestre

BruCity 2021 : La construction du nouveau Centre administratif s'inscrit dans le cadre du projet BXL 20/21 qui comprend une série d'initiatives ayant pour objectif d'améliorer l'accueil et le traitement des demandes des citoyens, l'efficacité des méthodes de travail et le bien-être du personnel. Le projet vise avant tout l'accessibilité, un service optimal et la transparence. La vue d'ensemble du bâtiment ainsi que le plan du rez-de-chaussée destiné aux visiteurs et le plan d'un étage type ont été présentés. En terme d'accessibilité, une attention particulière a été donnée aux entrées et dispositifs de contrôle et utilisation des ascenseurs, aux cheminements et largeur des portes des circulations, aux hauteurs des commandes, aux sanitaires PMR, à la signalétique et aux dispositions d'évacuation. Des emplacements de stationnement PMR seront réservés dans le parking souterrain ainsi qu'aux alentours du centre.

Site web : www.bruxelles.be/bxl2021 ; vidéo explicative : <https://youtu.be/RLKcb20XcSQ>

Un point d'attention a été soulevé par rapport à la conformité des ascenseurs circulaires prévus dans le projet. Il s'avère que l'entrée des portes de ce type d'ascenseur est souvent trop étroite pour l'accès aux chaises roulantes. Ce point sera étudié par l'équipe technique en charge.

Bourse : La mission du projet de réaménagement de la Bourse est de rendre le bâtiment au citoyen en lui octroyant un accès libre tout en y organisant des attractions touristiques et en y créant un lieu vivant avec des expositions et des coins de restauration. Il est prévu d'installer des ascenseurs vers tous les étages à partir du niveau de la rue. Les réaménagements aux alentours de la Bourse ont également été pensés pour optimiser les passages.

Un point d'attention a été soulevé concernant la manutention des ascenseurs afin de garantir le passage aux PMR 24h sur 24. Une proposition est à l'étude pour renforcer les clauses du contrat entre la Ville et la firme d'ascenseurs afin d'assurer un service de dépannage optimal.

Boulevards du Centre : L'objectif premier du réaménagement des Boulevards du Centre entre la Place de Brouckère et la Place Fontainas est de rendre cette zone réservée aux piétons. Les principes généraux de ce projet visent l'aménagement de plain-pied, la limitation de différences de niveaux, le guidage aux carrefours, l'implantation de terrasses plus soignée, l'adaptation des niveaux d'entrée/sortie des immeubles et un éclairage adapté. Une différenciation a été prévue entre la zone piétonne le long des façades, une zone de repos où se trouveront les terrasses et la zone qui sera accessible au trafic lourd pour les livraisons entre 4h et 11h. Les revêtements de sol ont été adaptés en fonction. Des emplacements de parking PMR (30) seront prévus aux alentours de la zone piétonne. Un accès via laissez-passer est prévu pour les sociétés transportant les PMR se rendant fréquemment dans la zone piétonne (écoliers,...) et des véhicules d'employés dans le cadre d'activités médicales ou de soins à domicile. Des lignes guides en pierre bleue, des grilles et des filets d'eau peuvent servir de guidage pour les personnes malvoyantes et aveugles.

Un point d'attention a été soulevé par rapport au danger que peuvent représenter les cyclistes dans les zones piétonnières et plus particulièrement dans la zone centrale.

5. Points divers

- Mme De Busschère a partagé son inquiétude quant à la nouvelle loi qui permettra dès le 1^{er} juin au cyclistes de s'engager dans des carrefours pour emprunter les voies côté droit malgré les feux rouges. Ceci représente un danger pour les personnes malvoyantes ou aveugles qui souhaitent traverser la rue à ce moment-là.
- M Petit a interpellé le Président du CCPH par rapport au manque d'accessibilité des activités organisées dans le cadre de la Fête de l'Iris. Les accès n'étaient pas accessibles, des cache-câbles gênaient le passage à différents endroits, les toilettes dites PMR n'étaient pas accessibles pour les chaises électriques plus encombrantes et n'étaient en outre pas entretenues donc inutilisables pour les PMR. En 2017, le cabinet et la cellule égalité des chances avaient également été interpellés par M Gerez au sujet de l'accessibilité de la Fête de l'Iris. Un courrier avait été envoyé à ce sujet aux organisateurs. La cellule EDC s'engage à recontacter les organisateurs cette année.
- M Douglas a souhaité interpeller M Ouriaghli et M Close par rapport au fait qu'un emplacement de parking PMR aurait été supprimé devant la bibliothèque des Riches-Claires pour y installer une terrasse de bar. Le cabinet en charge des voiries a répondu préalablement que l'emplacement serait déplacé de quelques mètres pour permettre un meilleur passage de charroi à l'endroit où se trouvait l'emplacement PMR au départ. Le cabinet et la cellule EDC suivront le dossier pour s'assurer qu'un nouvel emplacement soit bien créé à proximité de la bibliothèque.
- M Petit a attiré l'attention sur le fait que plusieurs emplacements de parking PMR sont depuis plusieurs mois occupés par des containers de poubelles en face de son logement. M Petit a été invité à recontacter la cellule EDC à ce sujet pour pouvoir donner suite, en collaboration avec le cabinet du Bourgmestre, à ce dossier.
- Mme Montini a réitéré son intérêt à organiser des réunions qui aborderaient plus spécifiquement les difficultés que rencontrent les personnes porteuses d'un handicap mental et les personnes autistes. Il a été proposé de fonctionner par ateliers de travail, au-delà des séances plénières du CCPH, dans le futur afin de rassembler les partenaires adéquats autour de sujets plus précis dont le handicap mental et l'autisme.

- Mme Montini a également soulevé la question de l'accueil adapté de personnes autistes dans le cadre du nouveau centre administratif. Une première solution a été proposée par le biais de rendez-vous individuels qui seront en effet plus priorités dans le futur. Le point sera partagé avec les services concernés.
- Finalement, l'accessibilité pour PMR dans le cadre de chantiers a été abordé. M le Bourgmestre a invité les membres du CCPH à prendre contact avec Monsieur Mille à l'adresse julien.mille@brucity.be pour toute remarque à ce sujet.

PROCHAINE REUNION DU CCPH : mercredi 19 septembre 2018 de 18h à 20h à la salle Ogivale (HDV), Grand-Place.